



## **RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL**

Montréal, le 17 août 2016

À tous les propriétaires de garderies subventionnées

Objet : Formation financière spécifique offerte par  
L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ)

Monsieur, madame,

Suite à la polémique et l'inquiétude générale qui plane dans le réseau depuis les dernières semaines, l'AGPQ a décidé d'offrir à tous les propriétaires de garderie (membres et non-membres), une formation spécifique en petits groupes sur les règles budgétaires 2016-2017 et l'utilisation de l'allocation de transition.

### **Allocation de transition – On la dépense ou la retourne!**

En mars 2016, le gouvernement a versé à toutes les garderies subventionnées, une Allocation de transition qu'elles doivent dépenser selon des règles très spécifiques et un échéancier strict. À défaut de quoi, les sommes reçues (410\$ par place au permis) devront être retournées au gouvernement. C'est très sérieux!

Cette formation offerte par l'AGPQ vous expliquera clairement les diverses possibilités qui s'offrent à vous pour dépenser cette Allocation de transition conformément à la Directive émise par le Ministère de la Famille et aux négociations menées par l'AGPQ avec eux.

Il sera donc inutile pour vous de payer des sommes astronomiques à des soi-disant consultants ou experts (qui ne maîtrisent probablement pas le dossier à fond) si vous assistez attentivement à cette formation.

**MISE EN GARDE : OUBLIEZ CE QUI CIRCULE SUR LE WEB ET PAR COURRIEL CAR CES INFORMATIONS SONT INEXACTES, IMPRÉCISES ET INCOMPLÈTES.**

La date butoir du 31 août 2016, soit la date limite pour envoyer au gouvernement votre plan d'utilisation de l'allocation de transition, approche rapidement. Les places pour notre formation sont très limitées alors veuillez confirmer votre présence dès aujourd'hui. Nous réitérons que votre présence est très importante pour bien saisir la formation. Sinon, vous risquez devoir rembourser des sommes importantes au Ministère de la Famille.

Veuillez noter que cette formation est réservée exclusivement aux propriétaires de garderie (**aucun comptable ou consultant ne sera admis dans la salle**). Un maximum de deux participants par garderie sera accepté.

### **Les règles budgétaires 2016-2017 et la nouvelle structure de financement**

Quelles stratégies les propriétaires de garderie doivent-ils adopter en lien avec les nouvelles règles budgétaires pour maximiser leurs résultats? Quelles sont les meilleures pratiques à adopter pour optimiser vos opérations? Quel taux horaire? Quel nombre d'heures travaillées? Quel taux de qualification? Quels sont les éléments et les pratiques qui viendront influencer positivement les résultats de votre garderie?

Toutes les réponses à ces questions vous seront fournies lors de cette formation.

### **Estimation de la subvention 2016-2017**

Pendant la formation, nous vous remettons un formulaire à remplir à la maison. Les informations à inscrire sur ce document se retrouvent dans votre rapport financier annuel (RFA) 2015-2016. Le document sera très simple à remplir car il indiquera clairement le numéro des lignes du RFA à retranscrire sur le formulaire.

Une fois complété, vous n'avez qu'à nous retourner le document afin que nous puissions à notre tour vous retourner rapidement l'estimation de votre subvention 2016-2017. Le tout basé sur votre réalité individuelle.

### **Le formateur**

La formation sera donnée par monsieur Samir Alahmad. Monsieur Alahmad est la référence-même dans le domaine des règles budgétaires. Monsieur Alahmad est la seule personne dans la province qui a participé activement aux discussions et à l'élaboration de toutes les règles budgétaires depuis l'implantation des services de garde subventionnés en 1997.

En plus de son expérience chevronnée dans le milieu des finances de garderies, monsieur Alahmad est, comme vous, un propriétaire de garderie. À ce titre, il comprend et a à cœur vos préoccupations et inquiétudes pour le futur.

## **La formation :**

La formation se donnera en très petits groupes et sera d'une durée de 3 heures. Nous prévoyons des groupes d'environ 10 garderies (maximum 2 participants par garderie). Nos groupes doivent être restreints pour laisser la chance à chaque propriétaire de garderie de saisir la matière et de l'adapter à sa réalité.

**Prix :** 1 400\$ + 209,65\$ (taxes) = **1609,65\$**, pour les membres de l'AGPQ  
1 700\$ + 254,57\$ (taxes) = **1954,57\$**, pour les non-membres

Le prix de la formation est par garderie et inclue un petit déjeuner continental pour la formation qui débute à 9h ou du café, thé, jus et biscuits pour la formation qui débute à 13h30. **Le coût total de la formation doit être acquitté dès la réservation des places et par carte de crédit de préférence. Si vous devez payer par chèque, veuillez le faire payable à l'ordre de « L'Association des garderies privées du Québec. Il est à noter que le coût de la formation est non remboursable. Le formulaire de réservation est en annexe.**

**IMPORTANT :** Cette formation est une dépense admissible pour l'allocation de transition.

**Lieu:** Salle de réception LE PALACE  
1717, boulevard le Corbusier  
Laval (Québec) H7S 2K7  
Tél : (514) 333-6000

## **Dates et horaire des formations :**

Mardi, 16 août 2016	de 9h à 12h ou	de 13h30 à 16h30
Mercredi, 17 août 2016	de 9h à 12h ou	de 13h30 à 16h30
Jeudi, 18 août 2016	de 9h à 12h ou	de 13h30 à 16h30
Lundi, 22 août 2016	de 9h à 12h ou	de 13h30 à 16h30
Mardi, 23 août 2016	de 9h à 12h ou	de 13h30 à 16h30
Mercredi, 24 août 2016	de 9h à 12h ou	de 13h30 à 16h30

(L'AGPQ) se réserve le droit d'annuler des formations si le nombre de participants est trop faible certaines dates. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer directement avec la soussignée au (514) 214-2157. Au plaisir de vous recevoir en grand nombre.

## **ASSOCIATION DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC**

Mona Lisa Borrega, vice-présidente

## FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Nom de la garderie : \_\_\_\_\_

Numéro de permis : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire présent: \_\_\_\_\_

Numéro téléphone principal : \_\_\_\_\_ Cell : \_\_\_\_\_

**Premier choix d'horaire de formation :** \_\_\_\_\_

**Deuxième choix d'horaire de formation :** \_\_\_\_\_

Courriel pour recevoir la confirmation de réservation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de la personne qui accompagnera le propriétaire : \_\_\_\_\_

Le lien de cette personne avec le propriétaire: \_\_\_\_\_  
(N.B. : aucun comptable ou consultant ne sera admis dans la salle)

## FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

Émetteur de la carte : Visa \_\_\_\_\_ MasterCard \_\_\_\_\_ AMEX \_\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte: \_\_\_\_\_

Numéro de la carte : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

**Cette transaction est autorisée par le détenteur de la carte :**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Nom de la garderie : \_\_\_\_\_

Signature du détenteur de la carte : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

(Veuillez transmettre votre formulaire par télécopieur au (514) 485-7085 ou par courriel à [correspondance@agpq.ca](mailto:correspondance@agpq.ca) , pour plus d'informations (514) 214-2157)

**ATTENTION : Une fois la place réservée, vous recevrez une confirmation de l'AGPQ. Si vous ne recevez pas cette confirmation c'est qu'il y a eu un problème avec votre inscription alors veuillez communiquer avec nous au 514-214-2157.**